



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

Téléservice : Demande en ligne de classement des hébergements touristiques


Atout France - Agence de développement touristique de la France

La demande de classement en ligne permet aux exploitants d'établissements touristiques d'effectuer et suivre la demande de classement de leur établissement en fonction des normes des nouvelles classifications.

La démarche en ligne remplace les formulaires cerfa, dont certains ne sont plus en vigueur.

La demande peut être déposée pour les hébergements touristiques suivants :

- hôtels (ancien cerfa n°12000*03)
- résidences de tourisme (ancien cerfa n°12508*03)
- campings et caravanage (ancien cerfa n°11820*02)
- parcs résidentiels de loisirs (ancien cerfa n°14115*01)
- villages de vacances (ancien cerfa n°12656*03)
- villages résidentiels de tourisme.

Accéder au
service en ligne 
(<https://www.classement.atout-france.fr/>)